

gnés d'une multitude immense acourue de tous les points de la ville, portant des milliers de drapeaux aux couleurs italiennes. La place du Quirinal, qui a été témoin depuis un an de tant et de si magnifiques spectacles, n'offrit jamais un plus beau coup d'œil. Quand le Saint-Père parut au balcon, un immense cri d'amour éclata comme un tonnerre de toutes ces poitrines palpitantes de joie. Puis il se fit un profond silence, et toute cette multitude recueillit à genoux la bénédiction de l'auguste Pontife qui jamais n'avait élevé vers le ciel et abaissé sur son peuple ses mains vénérables avec une émotion plus vive. Puis sa voix éteinte et puissante se fit entendre ! puis ses vœux éternels ! puis la reconnaissance et l'amour des Romains répondirent toujours aux nobles et saintes inspirations de ce cœur si magnanime !

Il nous en coûte cependant d'avoir à rappeler, au milieu de ces scènes attendrissantes, les douloureuses impressions que peu de jours auparavant l'aveugle entraînement de quelques individus avait portées dans l'âme de Pie IX, au moment même où ce grand Pontife se préparait à donner à ses sujets le plus immense témoignage de confiance et de paternalisme. Dans les journées du 12 et du 13, des hommes égarés s'étaient portés devant l'église des Jésuites ; et sous prétexte que le prédicateur de la station du Carême avait prononcé des paroles de blâme contre le mouvement actuel, ils menaçaient d'expulser violemment ces religieux de leur maison. Il fallut que Pie IX fit un appel à la garde civique pour arrêter l'exécution de ces coupables projets. Un manifeste fut affiché dans Rome ; et grâce à cet empire tout puissant que la voix de Pie IX exerce sur tous les cœurs, l'ordre se rétablit avec le concours des citoyens non moins moins dévoués à l'honneur qu'à la tranquillité de Rome. Voici cette proclamation :

LE PAPIE IX.

" Romains, et vous tous mes fils et mes sujets, écoutez encore une fois la voix d'un père qui vous aime et qui voudrait vous voir aimés et estimés de tout l'univers. Rome est le siège de la religion ; sous les diverses formes d'ouïe révélation l'admirable variété qui rend si belle l'Église de Jésus-Christ, les ministres de la religion y eurent toujours leur demeure. Nous nous invitons tous et nous vous exhortons à la respecter, à ne provoquer jamais les terribles anathèmes d'un Dieu indigné dont les saintes vengeances foudroyeraient quiconque avait l'audace de s'attaquer aux saints du Seigneur. Écartez-vous un scandale qui jetterait le monde entier dans l'étonnement, et la plus grande partie de mes sujets dans l'affliction et dans la douleur. Les faits du même genre survenus ailleurs remplissent d'amertume votre Pontife ; épargnez-vous la honte de porter cette amertume au comble. Si, parmi les hommes qui, dans les divers instituts, appartiennent à l'Église de Dieu, quelques-uns méritent par leur conduite le mépris et la défiance, la voie des représentations légales est toujours ouverte et, nous, souverain Pontife, nous serons toujours prêts à les accueillir et à leur faire droit, lorsque nous les trouverons fondés sur la justice. Ces paroles s'adressent, nous en sommes persuadés, pour rappeler à la raison tous ceux (nous espérons que le nombre en est petit) qui auraient formé quelque mauvais dessein dont l'exécution porterait notre cœur et appellerait sur leurs têtes les fléaux par lesquels Dieu frappe toujours les ingrats. Mais si, par malheur, nos paroles ne suffisent pas pour retener ces égarés, nous entendons mettre à l'épreuve la fidélité de la garde civique et de toutes les forces qui sont destinées à maintenir l'ordre public.

" Nous avons la pleine confiance que ces dispositions auront leur effet, et de voir succéder à l'agitation, dans tous nos États, le calme et les sentiments pratiques de religion que doit professer un peuple éminemment catholique, auquel toutes les nations ont le droit de demander qu'il leur serve de modèle.

" Nous ne voulons pas affliger notre propre cœur et le cœur de tous les gens de bien par la prévision des mesures que nous serions contraint de prendre afin de n'avoir pas le spectacle des fléaux par lesquels Dieu a coutume de retirer les peuples des voies de l'erreur. Nous espérons, au contraire, que ses saintes présages seront écartés par la bénédiction apostolique que nous vous donnons à tous.

" Donnée à Rome, près Sainte-Marie-Majeur, le 14 mars 1848, la seconde année de notre pontificat.

" Le Pape Pie IX."

Rome, le 11 mars 1848.

" Le conseil des ministres s'est réuni ce matin. Son Eminence le cardinal Mezzanotte n'a pu s'y rendre, vu son état de maladie. L'avocat Galeni n'était pas encore arrivé à Rome. Les autres ministres, en entrant en fonctions, ont cru convenable de présenter à Sa Sainteté le rapport suivant, qui a été rédigé séance tenante :

" Très Saint-Père,

" Appelés par Votre Sainteté à faire partie de votre gouvernement, nous voyons les immenses difficultés que présentent les circonstances extraordinaires où nous nous trouvons, et notre insuffisance. Mais ! est des moments où tout citoyen doit subordonner ses intérêts particuliers à son devoir envers le prince et envers la patrie.

" Nous attendons avec une vive impatience la promulgation de la loi fondamentale promise par Votre Sainteté. La générosité des concessions faites jusqu'à ce jour nous donne la certitude que cette loi est pleinement appropriée aux besoins de l'époque présente et aux circonstances actuelles. Notre devoir sera d'en hâter la réalisation largement et loyalement.

" Quand cette loi fondamentale aura été promulguée, le ministère assumera la solidarité et la responsabilité de ses actes. Mais, en attendant, une de ses obligations est d'exposer à Votre Sainteté quels sont les besoins auxquels il importe de pourvoir sans retard.

" Il convient d'abord que tous les fonctionnaires de l'État soient avertis des principes qui animent le ministère, afin que les volontés du gouvernement soient fidèlement et promptement exécutées dans toutes les branches de l'administration, et que du centre aux extrémités toutes les forces concourent à une même fin.

" Il convient encore de pourvoir immédiatement à l'armement, conformément aux vœux exprimés par la Consulte d'État, et de mettre le pays dans le meilleur état de défense possible, soit en augmentant le nombre des troupes et les envoyant aux points stratégiques, soit en mobilisant une partie de la garde civique et en organisant la réserve.

" Mais une grande difficulté pour ce dernier point ressort de nos finances, que des circonstances spéciales, outre celles qui frappent toute l'Europe, ont mises dans un état fâcheux. Le ministère avisera aux moyens d'y pourvoir, et il a la confiance que, soit les communes qui ont offert à Votre Sainteté leur fortune et leur vie, soit les corporations opulentes auxquelles doit importer le salut du pays, n'épargneront aucun sacrifice pour une si noble cause.

" Nous avons de plus la confiance que les liens d'amitié qui unissent le gouvernement pontifical aux autres gouvernements constitutionnels d'Italie ne laisseront plus en plus pour le bonheur de la patrie commune.

" Le ministère, procédant franchement dans la voie qui lui est tracée, a la ferme espérance de calmer l'agitation qui règne dans les âmes et garantir l'ordre nécessaire pour fonder les nouvelles institutions et assurer l'indépendance nationale. Il compte que tous les hommes sages et généreux l'aideront dans ce but, ainsi que tous ceux qui aiment l'Italie, qui, bénie par vous, très-Saint-Père, renait à une vie nouvelle.

" G. GARDI, ANTONELLI, G. RECCI, C. L., archevêque de Nisibe, G. PASOLINI, G. ALDOBRANDINI, C. STURBINETTI, M. MINGHETTI."

Des lettres nous parvenues du quartier général piémontais, Bozzolo, 6 avril. A cette date aucune rencontre bien importante n'avait encore eu lieu. Les troupes sardes arrivaient de toutes parts au rendez-vous, et au fur et mesure de leur arrivée, elles se plaçaient de manière à occuper la rive droite du Minicio. Les Autrichiens demeuraient concentrés entre Mantoue, Vérone et Peschiera. Radetzki occupait Vérone avec 10 mille hommes, sans compter les garnisons des forts environnants ; un second corps d'armée manœuvrait pour maintenir les communications entre Vérone et Mantoue ; le général Walmoden, commandant de cette dernière place, avait environ 12,000 hommes.

Le principal corps d'armée sarde, réuni sous les ordres immédiats du roi, s'élevait à trente-deux mille hommes. Il avait eu le dessus dans quantité d'escarmouches et pris à l'ennemi un assez bon nombre de prisonniers. Mais on ne pensait pas, au quartier général de Bozzolo, que les grandes opérations militaires commencent avant le 9 avril.

La division Walmoden est déjà hors d'état de prendre part à une action générale. Presque cernée par les troupes piémontaises, elle est menacée en outre par les mouvements du général Durando, qui s'avance à marches forcées de Ravigo sur Padoue pour se placer avec les Vénitiens sur les derrières des Autrichiens et leur couper la retraite. Outre les volontaires romains et toscans, tous bien armés et équipés, le brave Durando a sous ses ordres 5,000 Suisses de l'armée pontificale, qu'on n'eût pas crus, il y a deux ans, destinés à un quel service. Ses adjudans généraux sont le marquis Massimo d'Azoglio et le comte Avogadro di Casanova, de Verceil, deux noms chers à la liberté italienne. Radetzki, dit-on, espère de son côté pouvoir tenir bon dans les deux importantes places de Mantoue et de Vérone, jusqu'à l'arrivée des renforts qu'on lui a promis de Vienne ; mais il pourrait bien, comme à Milan, se tromper sur la force et la résolution des troupes ou des populations italiennes.

Le contingent napolitain sera beaucoup moins fort qu'on ne l'espérait ces jours derniers. Arrivé le 28 à Naples, le général Guillaume Pèpè, après s'être quelque temps refusé aux invitations répétées du roi qui l'avait fait aussitôt mande, a fini par céder aux instances d'une députation de l'élite de la société napolitaine ; il s'est rendu au palais, a reçu très froidement l'accueil et les protestations amicales de Sa Majesté, qui lui offrait à l'instant même la présidence d'un cabinet composé d'hommes de son choix. L'honorable vétérana a refusé positivement de se charger de cette mission à moins que la couronne ne reconnût à la chambre des députés future les pouvoirs d'une assemblée constituante et ne s'engageât à envoyer au secours de la Lombardie un renfort de douze mille fantassins, de trois mille cavaliers et de trente-deux pièces d'artillerie.

Vaincu sur ce terrain par l'obstination royale le Lafayette napolitain a finalement refusé toutes fonctions ministérielles ; et le cabinet incomplet qui s'est formé sans lui n'a pu obtenir que l'envoi d'un régiment d'infanterie (le 6e de ligne) et de quelques gendarmes à cheval. Au train dont vont les choses, nous ne serions nullement surpris d'apprendre dans quelques jours que le général Pèpè a été récompensé de son noble refus par la présidence d'une nouvelle république parthéno-péenne.

Dans l'Italie entière on s'attend, on se prépare à de grands changements politiques. Le grand-duc de Toscane convoque la réunion de Modène à ses états, qui reprendraient le titre de royaume d'Etrurie. Le Bourbon de Parme est rentré dans la capitale, qui l'a favorablement accueilli, grâce à la promesse un peu tardive qu'il a faite d'observer la constitution et de dépasser tous ses compatriotes en libéralisme. Cependant Plaisance et Reggio se sont séparés à cette occasion de Parme et se prononcés pour la réunion à la Sardaigne. A Milan l'opinion, d'abord partagée entre des velléités d'indépendance républicaine et le vœu plus raisonnable de réunion à la monarchie sarde, paraît pencher maintenant pour ce dernier parti. L'utilité s'en est déjà fait sentir dans plusieurs rencontres où les volontaires lombards, entraînés par une bravoure inexpérimentée, auraient pu succomber sous la force organisée de l'ennemi, sans l'assistance opportune des régiments piémontais.

Le respect de Charles-Albert pour la liberté des opinions, sa déclaration qu'il entrerait chez ses voisins de Lombardie en allié et non en conquérant, sa déférence pressée aux vœux de ses peuples et à l'appel de l'Italie, les progrès rapides et passibles du Piémont dans la carrière du gouvernement représentatif, tout se réunit pour concilier à ce prince patriote l'estime et les sympathies italiennes. Avant de se lancer dans les hasards de cette guerre d'indépendance, il a eu le bon esprit de donner toutes les garanties désirables à la liberté. La loi sur la presse promulguée à Turin le 26 mars, le jour même de l'entrée en campagne, est empreinte d'un caractère de franchise et de libéralité incontestables.

Dans une autre ordonnance relative à l'établissement et à la composition du sénat, l'Italie sera heureuse de voir figurer les hommes les plus notablement dévoués à sa cause ; le célebre Gioberti, le prince de la Cisterna, le comte Petiti di Roraro, le chevalier Giulio Peyron, l'habile orientaliste ; Giovanetti, profond jurisconsulte et le savant économiste, un des conseillers de Charles-Albert qui ont le plus influé sur l'heureux développement des études, des libertés et de la puissance piémontaises. Ils eussent été l'honneur de la chambre élective : dérobés aux suffrages de leurs concitoyens par le choix libéral de la couronne, ils l'honorent elle-même et seront appréciés l'utilité d'une assemblée législative indépendante tout à la fois de la cour et de la démagogie.

NAPLES.—Le nouveau ministère napolitain est composé de la manière suivante :  
MM. Troia, président du conseil, ministre de l'instruction publique ;

Dragonetti, affaires étrangères ;—Vignale, justice et intérieur ;—Ferretti, finances, agriculture et commerce ;—Uberti, travaux publics.—Les nouveaux ministres ont accepté aux conditions suivantes :

1° Envoi de troupes en Lombardie, et de faire partir immédiatement pour Livourne le 16e régiment de ligne, qui sera suivi par la gendarmerie.

2° Modification de la loi électorale, et spécialement adjonction de toutes les capacités.

3° Faculté à la chambre des députés de désigner cent quatrevingts candidats parmi lesquels le gouvernement choisira les pairs.

4° Faculté aux chambres de réformer la constitution en lui donnant de plus larges bases.

FRANCE.

LA RELIGION A PARIS.—Depuis quelques jours, les rues et les principales places de Paris voient le clergé des paroisses défilant en procession, précédé de la croix et respectueusement accompagné par le peuple sous les armes. Les ouvriers, voulant inaugurer leur dernier triomphe par la plantation d'arbres de la liberté, n'ont pas cru pouvoir mieux consacrer les souvenirs de leur victoire qu'en y conviant, de leur propre chef, la religion, ses respectables ministres et ses augustes prières. Une telle pensée est entièrement digne d'éloge ; aussi M. l'Archevêque et MM. les curés de Paris se sont-ils empressés de se rendre à cette religieuse invitation du peuple parisien ; la croix a donc reparu dans nos rues, et c'était le peuple qui, formant son cortège, criait avec énergie : *Chapeau bas ! respect à la religion !* Au parvis Notre-Dame, M. l'Archevêque a prononcé un discours digne et mesuré. MM. les curés ont en général imité cet exemple : au Champ-de-Mars, au Luxembourg et dans les autres quartiers, leur langage a été parfaitement convenable. On a remarqué surtout la sagesse et l'évangélique à-propos avec lequel M. le curé de Saint-Jacques a parlé d'oubli et d'union fraternelle, sur l'emplacement même du supplice du maréchal Ney. La religion a vu, aux applaudissements du peuple, saluer avec amour l'abolition de la peine de mort. C'est par cette conduite pleine de dignité et de modération que le clergé se rendra de plus en plus cher et vénérable au peuple de Paris.

UNE NOUVELLE CONGREGATION.—Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

" A onze heures et demie, ce matin, une légion de jeunes ouvrières, proprement vêtues et ayant une tenue fort décente, se réunissait place Vendôme au pied de la colonne. Au milieu d'elles on voyait flotter une bannière aux couleurs nationales, sur laquelle on lisait en lettres d'or ce seul mot : *Vénusiennes*. Ces jeunes femmes s'organisent en communautés dans le but d'améliorer leur existence. Leurs règlements sont, dit-on, très-sévères. La nourriture et le logement leur sont assurés, et chaque vénusienne recevra 10 fr. par mois. Cette première communauté s'organise, dit-on, à Belleville.

" A midi, la légion s'est mise en marche observant le plus grand ordre, et s'est rendue par les quais à l'Hôtel-de-Ville, afin de demander aide et protection au gouvernement provisoire qui la leur a promise."

Voilà une nouvelle et singulière espèce de congrégation qui va s'établir dans le but avoué de vivre et de travailler en commun.

Nous sommes charmés que le gouvernement provisoire lui promette, comme on le dit, aide et protection.

Mais lorsqu'en vertu du même droit nous viendrons demander pour les communautés religieuses, non l'appui, mais la simple tolérance du pouvoir, nous la refusera-t-on ?

Si le droit d'association solennellement proclamé par la République est impuissant à les défendre, eh bien ! nous mettrons les Filles de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-François-de-Sales, et leurs saintes Sœurs de tout ordre, sous la bannière des *Vénusiennes*. On signera peut-être leur accord comme à ces jeunes ouvrières le droit de vivre de leur travail, sanctifié par la prière et par les chastes parfums de la vie la plus pure.

Ami de la religion.

LES ELECTIONS.—Les élections sont ajournées. Nous n'avons rien à dire sur ce nouveau retard à consulter la France. Mais sait-on à quel jour le gouvernement provisoire fixe la réunion des comices populaires ? Au 23 avril, c'est-à-dire au jour de la plus auguste fête du catholicisme, à la solennité de Pâques ! Est-ce inadvertance ? est-ce mépris ? est-ce calcul ?

Si c'est inadvertance, qu'on la répare au plus vite. Un retard de 24 heures ne peut avoir aucun inconvénient. Le Lundi de Pâques est encore un jour de repos dans toutes les campagnes, et les électeurs n'auront pas besoin de quitter leurs travaux pour prendre part aux élections. Si c'est mépris, qu'on prenne garde qu'il ne tombe sur tout ce qu'il y a de plus saint et de plus cher au cœur des hommes. On ne blesse pas impunément la foi religieuse d'un grand peuple. Si c'est calcul, il est aussi vain qu'il est odieux. On aurait donc espéré empêcher les hommes religieux et le clergé d'aller aux élections, en les mettant dans la douloureuse alternative ou de manquer aux saints devoirs de leur conscience ou de renoncer à leurs devoirs de citoyens ? Eh bien, l'on s'est trompé. Cet espoir même, si les auteurs du décret l'ont conçu, ne fera qu'animer d'un nouveau zèle les électeurs chrétiens, en leur dévoilant de sinistres desseins. Ils iront voter ; c'est leur premier devoir. Leurs pasteurs, en vue des graves circonstances qui nous pressent, leur faciliteront l'accomplissement de leur devoir religieux, et au besoin les en dispenseront. Mais de toute manière, cette œuvre atteinte de la liberté de la conscience ira précisément contre le but qu'on s'est peut-être proposé.

Ami de la religion.

ANGLETERRE.

SMITH, O'BRIEN AU PARLEMENT.—Lorsque l'ordre du jour propose la deuxième lecture du bill pour la protection de la couronne, M. O'Brien prend la parole :

Je viens donner à la chambre l'assurance que la tentative, faite au moyen de ce bill pour imposer silence à la nation entière qui se plaint, sera complètement inutile. On ne fait pas taire tout un peuple. (Murmures.) J'ai à remplir un devoir, je suis ici pour cela et je le remplirai, et je viens vous déclarer que si vous ne concédez pas les droits réclamés par le peuple irlandais, dans le courant de la présente année, vous verrez une république établie en Irlande. (Marques de surprise.) — Oh ! oh ! — A la question ! Contrairement à ce que font tous les gouvernements de l'Europe, le gouvernement libéral d'Angleterre répond aux justes demandes d'un pays intimement lié à celui-ci, et il y répond par l'intimidation et la persécution, et cela même au moment où notre ministre

des affaires étrangères encourage les efforts de tous les autres peuples pour obtenir leur liberté. Moi qui vous parle, j'ai été qualifié de traître. Je ne manque pas à la fidélité à la reine ; je manque à la fidélité au eau parlement ; si c'est là un crime, je suis criminel. Tant que je vivrai, je le déclare ici, je m'étudierai à renverser la domination du parlement anglais en Irlande.

Où, je le proclame hautement : mieux vaudrait la mort la plus ignominieuse que de voir l'Irlande plus longtemps soumise au traitement que je lui vois infliger depuis 30 ans. Je n'ai pas été en France chercher assistance ; mais, si j'avais voulu, je pourrais revenir escorté d'un bon corps de troupes. (Rires.) J'aurais voulu voir ceux qui rient en France quand j'y étais. (Rires.) Je le sais, l'Irlande ne doit conquérir sa liberté que par le courage de ses enfants et ne les payer que de leur sang. Aussi, ne voudrai-je pas mettre ma patrie sous la protection des haïnonnettes étrangères. J'ai été en France, à la demande d'un grand nombre de mes compatriotes, féliciter le gouvernement provisoire à l'occasion de la chute d'un trône qui avait perdu tout droit au respect du peuple.

En France, j'ai rencontré, ce qui n'est un secret pour personne, une vive sympathie pour l'Irlande. Tous les hommes éclairés du monde civilisé regardent l'Irlande du même œil que l'Angleterre voit la Pologne, et tous les hommes éclairés de l'Europe trouvent que l'Angleterre, vis-à-vis de l'Irlande, est dans la même position que la Russie vis-à-vis de la Pologne. (Ecoutez !) Je rends grâce à l'honorable représentant de Nottingham (R. F. O'Connor) de la sympathie manifestée par les charités pour les Irlandais ; les charités ont à se plaindre du parlement britannique, leur sympathie ne m'a pas surpris ; et de grand cœur, j'accepte au nom de l'Irlande. (Ecoutez !) J'ajoute que j'ai contribué à décider l'Irlande à s'armer. (Sensation ! cris à la question !) Dans les circonstances où se trouve placée l'Europe, il faut que tout homme soit armé. (Oh ! oh !) Le gouvernement lui-même ne compte-t-il pas sur son armée, une force effective de 30,000 hommes ? et vous pensez que ce serait là une force suffisante pour comprimer, arrêter, étouffer l'élan de tout un peuple courant à la conquête de la liberté !

La cavalerie ne peut pas agir en Irlande, et l'on ne peut pas compter sur les troupes. (Oh ! oh !) Que l'Angleterre prenne garde de se trouver isolée dans une lutte ; qu'elle y songe, sa position serait critique entre deux républiques indépendantes la pressant chacun de ses flancs ! (Ecoutez !) Et pour finir comme j'ai commencé, je déclare franchement que, s'il y a un traître dans tout ceci, ce n'est pas moi. Si le gouvernement refuse à l'Irlande le droit de se gouverner elle-même, s'il joue ici le rôle que Guizot et Metternich ont joué chez eux c'est lui, ce sont ses collègues qui seront des traîtres, et non pas moi et mes amis. [Un vif mécontentement règne dans la salle au moment où l'orateur s'assied.]

ALLEMAGNE.

Les Allemands ont du premier comp compris l'égalité qui doit régner dans un parlement national. Le principe adopté par la commission des cinquante, qui exerce une dictature morale sans exemple peut-être dans l'histoire, est celui-ci : il y aura un député au parlement national pour 50,000 âmes ; les fractions au-dessus de 25,000 donneront droit à la nomination d'un député en sus. Le parlement se composera ainsi de 600 et quelques députés élus par tous les citoyens majeurs, sans acceptation de croyance religieuse et de fortune. Et ce n'est pas là une utopie, c'est une décision ayant force de loi à ce point que la *Gazette de Cologne* publie dans sa feuille du 11 une ordonnance du gouvernement prussien prescrivant l'annulation des choix faits par la diète de Berlin, et l'ouverture d'élections nouvelles pour le parlement de Francfort. Cette docilité d'un gouvernement naguère si hautain est merveilleuse, incroyable et cependant positive.

La commission des cinquante, sans mandat légal, sans troupes, sans argent, domine la diète germanique comme un précepteur son élève, et régent empereur, roi et prince avec la férule de l'opinion mieux que Napoléon avec sa grande épée et tout le prestige de sa gloire. C'est la commission des cinquante qui a décidé que les duchés de Schleswig-Holstein ne seraient pas incorporés au Danemark, et l'incorporation n'aura pas lieu, quoique puisse tenter Frédéric VIII, qui, du reste, recule déjà, et consent, en s'enveloppant de formes propres à sauvegarder sa dignité compromise, à laisser intacte la nationalité des duchés si l'on ne conteste pas le droit souverain dont sa dynastie est depuis deux siècles investie sur ces territoires. La commission, a déclaré qu'une patrie serait rendue aux Polonais, et par ces quelques mots, si elle n'a pas ressuscité la Pologne, elle a enlevé à la Russie toute chance de renouer une alliance avec l'Allemagne. Si la commission dit : " L'Autriche doit évacuer la Lombardie," et nous espérons qu'elle le dira, il faudra que l'Autriche obéisse, sans peine de perdre à la fois et sa position en Allemagne et sa puissance en Italie.

La *Gazette d'Augsbourg* parle de l'arrivée de cinq cent mille hommes que l'Autriche va lever pour défendre ses droits dans la Péninsule. De ces cinq cent mille hommes, il faut retrancher au moins les cent mille que devrait fournir la Hongrie, qui est positivement déridée à ne pas permettre que ses soldats soient employés hors de chez elle. Le trésor n'est pas, d'ailleurs, dans un état qui permette de soutenir une longue guerre ; et si les tentatives commencent pour séduire la noblesse de Milan et de Venise érchouent, ainsi qu'il est permis de l'espérer, la question de l'indépendance de l'Italie sera promptement résolue, à moins que l'armée sacrée n'éprouve une défaite improbable, mais non impossible.

—La Hongrie se sépare définitivement de l'Autriche. Le *Zeitungs' Hall* annonce cette importante nouvelle en ces termes :

" L'empereur d'Autriche n'ayant pas rempli les promesses faites le 15 mars à la nation hongroise, et ayant déclaré formellement et irrévocablement qu'il n'accorderait point un ministre des finances et un ministre de la guerre particuliers pour la Hongrie, l'archiduc Étienne a été proclamé hier, à onze heures du soir, roi de Hongrie, dans une séance publique tenue sur la place de la Liberté, et la Hongrie a été déclarée indépendante."

DANEMARK ET PRUSSE.

Le 10, les Danois sont entrés dans la ville de Schleswig. Les Prussiens ont reçu l'ordre d'expulser les Danois de Schleswig, afin de remettre les choses dans le *statu quo*. Cela fait, le roi de Danemark sera informé que, dans le cas où par représailles il essaierait de fermer le Sund, les forces prussiennes avanceraient immédiatement sur le territoire danois et poursuivraient vigoureusement la guerre.

Le duc d'Augustembourg et le prince de Weldemer se rendent à Rendsburg. Le duc porte aux troupes prussiennes l'ordre d'entrer à Schleswig. Des renforts sont en marche pour les rejoindre.